

# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

## ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Une fois l'année scolaire débutée, tout nouveau calcul de quotient sera effectif le mois suivant le dépôt de dossier en Mairie (pas d'effet rétroactif).

Le quotient familial permet d'établir les tarifs Restauration et Centre de Loisirs en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants.

### REPRESENTANT LEGAL

#### PERE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail.....

#### MERE

Nom .....

Prénom :.....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone :.....

Mail.....

Nombre d'enfants à charge : .....

*Si parents séparés ou divorcés : joindre impérativement un jugement et un agenda de garde.*

### VOS ENFANTS :

Nom de l'enfant	Prénom	Sexe	Né(e) le	Ecole (2018/2019)	Niveau/Classe (2018/2019)

Documents à déposer avec cet imprimé avant le 07/07/18 en Mairie

- Copie de l'AVIS D'IMPOSITION : Année 2017, sur les revenus 2016
- Copie de l'attestation carte vitale (où figure l'enfant)
- Copie de la pièce d'identité des 2 parents
- Copie du relevé d'Allocations Familiales (à demander auprès de la CAF par écrit ou sur internet)

+ S'il y a lieu :

- Justificatif de séparation / divorce (jugement)
- Justificatifs de pensions (versées ou reçues)
- Dernier Bilan d'activité (professions libérales)
- Attestation de chômage des 3 derniers mois